

# MUTATIONS INTRA 2019 – VERSAILLES

À envoyer par mail : sudcapaversailles@framalistes.org  
 Ou par courrier : SUD Education 95 Maison des syndicats - Espace Nelson Mandela  
 82 boulevard du général Leclerc, 95100 Argenteuil

DISCIPLINE : \_\_\_\_\_  Mouvement spécifique  Dossier handicap

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

## SITUATION ADMINISTRATIVE

<b>Corps :</b>	<b>Grade:</b>	<b>Position :</b>	
<input type="checkbox"/> Certifié(e)	<input type="checkbox"/> Classe normale	<input type="checkbox"/> En poste	<input type="checkbox"/> Détachement (1) (2)
<input type="checkbox"/> Agrégé(e)	<input type="checkbox"/> Hors classe	<input type="checkbox"/> Congé formation (1)	<input type="checkbox"/> Disponibilité (1)
<input type="checkbox"/> AE	<input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	<input type="checkbox"/> Congé parental (1)	<input type="checkbox"/> Stage de reconversion (1)
		<input type="checkbox"/> Congé longue durée (1)	<input type="checkbox"/> CNED (1)
		<input type="checkbox"/> Congé longue maladie (1)	<input type="checkbox"/> Autre (1) (2)
		<input type="checkbox"/> Congé maternité (1)	
		(1) Depuis le : ___/___/___	(2) Précisez : _____

### Titulaire

Date de titularisation : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Échelon au 31/08/18 : \_\_\_

Affectation 2018-2019 :

A titre définitif, depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

A titre provisoire (ATP)

En établissement ? Nom de l'établissement et de la commune : \_\_\_\_\_

En ZR ? Nom de la ZR : \_\_\_\_\_

Établissement de rattachement, nom et commune : \_\_\_\_\_

Établissement d'exercice, nom et commune : \_\_\_\_\_

### Stagiaire

Première affectation

Ex-non titulaire (ex-MA, ex-contractuel)

Ex-titulaire (1)

Échelon au 01/09/18 (2) : \_\_\_

(1) Ancien ministère, corps, service, affectation : \_\_\_\_\_

Depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

(2) Classement initial (stagiaires) ou reclassement.

## TYPE ET MOTIFS DE LA MUTATION

<input type="checkbox"/> Convenance personnelle	Année de la mesure de carte scolaire : _____ sur le poste (établissement et commune) : _____ où vous étiez affecté depuis : _____
<input type="checkbox"/> Première affectation	
<input type="checkbox"/> Mesure de carte scolaire	Donnez toutes les précisions utiles dans le bandeau ci-dessous.
<input type="checkbox"/> Réintégration	Mariage/pacs le ___/___/___ Vie maritale avec enfants <input type="checkbox"/> Conjoint : Nom _____ et profession _____ Département de travail _____ Commune de la résidence _____ Nombre d'année de séparation au 01/09/2019 : ___ Nombre d'enfants de moins de 18 ans : ___ et/ou à naître (reconnaissance anticipée) : ___
<input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints	
<input type="checkbox"/> Mutation simultanée	
<input type="checkbox"/> Parent isolé	
<input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe	Résidence de l'ex-conjoint · e : _____

Indiquez nous ici toute information que vous jugerez utile, ce que vous souhaitez le plus, ce que vous redoutez le plus, ce qui serait vraiment insupportable, les moyens de transport dont vous disposez, des difficultés particulières...

Éléments communs		Barème
Ancienneté de service	<p><u>Classe normale</u> : <b>7 points</b> par échelon (<b>14 points</b> minimum pour les échelons 1 et 2)</p> <p><u>Hors classe</u> : <b>56 points</b> forfaitaires + <b>7 points par échelon</b> pour les certifié-es et assimilé-es</p> <p><b>63 points</b> forfaitaires + <b>7 points par échelon</b> pour les agrégé-es (et 98 points, à partir de la 2ème année de l'échelon 4)</p> <p><u>Classe exceptionnelle</u> : <b>77 points</b> + <b>7 points par échelon</b> dans la limite de 98 points</p>	
Ancienneté de poste en tant que titulaire	<b>20 points par année</b> de service dans le poste actuel en tant que titulaire ou dans le dernier poste occupé avant une mise en disponibilité, un congé ou une affectation à titre provisoire + <b>50 points</b> supplémentaires par tranche de 4 ans d'ancienneté sur le poste	
<b>Bonifications des demandes relevant des priorités légales ou réglementaires</b>		
Rapprochement de conjoint ou Autorité parentale conjointe	<b>150,2</b> pour les vœux DPT, ZRD, ZRA, ACA <b>30,2</b> pour les vœux COM, GEO, ZRE	
Années de séparation <b>Voir circulaire page 14</b>	<p><b>Agents en activité</b> : 60 points pour 1 année, 100 pour 2 années, 140 pour 3 années, 180 pour 4 années et plus (vœux DPT, ACA, ZRD, ZRA)</p> <p><b>Agents en congé parental ou disponibilité pour suivre conjoint</b> : 30 points pour 1 année, 60 pour 2 années, 90 pour 3 années, 100 pour 4 années et plus (vœux DPT, ACA, ZRD, ZRA)</p>	
Enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2019	<b>100 points</b> par enfant à charge de - 18 ans au 01/09/2019 pour les vœux DPT, ZRD, ZRA, ACA <b>25 points</b> par enfant à charge de -18 ans au 01/09/2019 pour les vœux COM, GEO, ZRE	
Affectation en <b>éducation prioritaire et ex lycée</b> ( <b>voir page 19</b> de la circulaire sur le mouvement intra)		
Priorité handicap	<b>1000 points</b> (si accepté en CAPA sur vœux améliorant la situation) ou <b>100 points</b> (pour toute personne disposant de la RQTH) sur tous les vœux sauf établissement et les vœux restrictifs.	
Parent isolé	<b>150 points</b> + 100 points par enfant à charge de – de 18 ans <b>30 points</b> + 25 points par enfant à charge de – de 18 ans	
Ancienneté de remplacement	<b>25 points</b> par année effective de fonction de remplacement <b>100 points</b> supplémentaires à partir de 5 ans	
Stabilisation des TZR	<b>150 points</b> sur le vœu DPT de l'établissement de rattachement	
Demande REP+	<b>150 points</b> sur vœu établissement, <b>60 points</b> sur vœux large	
Demande REP, PLV	<b>80 points</b> sur vœu établissement, <b>60 points</b> sur vœux large	
Changement de discipline	<b>1000 points</b> sur le département d'affectation dans l'ancienne discipline	
Personnes sortant de PACD/PALD	<b>1000 points</b> ( <b>Voir pages 16 et 17 de la circulaire</b> )	
Réintégration après congé parental / CLD	<b>1000 points</b> ( <b>Voir pages 16 et 17 de la circulaire</b> )	
Mesure de carte scolaire	<b>1 500 points</b> de bonification (tous les vœux sont à faire dans l'ordre pour garder le bénéfice de cette bonification. L'agent ne doit exclure dans ses vœux aucun type d'établissement ou de service à l'exception des agrégés qui peuvent ne demander que des lycées. Vœu ETB correspondant à l'établissement de la MCS	
<b>Stagiaires lauréat-es de concours et stagiaires ex-titulaires</b>		
Pour les stagiaires ex-non titulaires qui ont obtenu cette bonification à l'inter	<b>150 points</b> sur les vœux ZRD, DPT, ZRA, ACA sans exclure de type d'établissement. <b>20 points</b> sur les vœux COM / GEO sans exclure de type d'établissement	
Bonification stagiaire à utiliser une seule fois sur les 3 ans	Autres Stagiaires : <b>15 points</b> sur le 1 <sup>er</sup> vœu ou sur le vœu de son choix (mention manuscrite sur l'AR	
Stagiaires ex-titulaires d'un autre corps	<b>1000 points</b> sur le département de l'ancienne affectation et pour un vœu ACA	
<b>Bonification des demandes en fonction du vœu exprimé</b>		
Professeurs agrégés	<b>90 points</b> sont accordés sur les vœux précis ETB portant sur un lycée. <b>120 points</b> sont accordés sur les vœux larges (COM, GEO, DPT et ACA) restreints au type LYCEE.	

Les sigles désignent tous les établissements d'une commune (COM), d'un groupement de commune (GEO) d'un département (DPT) de l'académie (ACA). ZR vaut pour zone de remplacement, soit rattachée à un établissement (ZRE), soit toutes celles d'un département (ZRD), soit toutes celles de l'académie (ZRA).